

Des AED pour assurer des remplacements à moindres frais : un pas de plus dans la déréglementation !

A la faveur de la crise sanitaire, le ministre Blanquer a développé une grossière mystification appelée « continuité pédagogique » : cours à distance, suppressions de milliers d'heures de cours, enseignants non remplacés, fermetures de classes, renvoi des élèves chez eux, animateurs sollicités pour remplacer les enseignants...

Le ministre a lui-même annoncé la fermeture de plus de 8 000 classes cette semaine ! Dans le Val-de-Marne, la DSDEN fait appel à des professeurs retraités pour prendre en charge les classes plutôt que de faire appel aux candidats sur liste complémentaire. Dans le second degré, après les 1800 suppressions de postes pour la rentrée 2021, ce sont 500 nouvelles suppressions qui sont annoncées. Dans les services déconcentrés, la situation de pénurie est telle que même le service des paies est touché. Dans l'académie de Paris, certains collègues attendent toujours leur traitement de septembre.

C'est le rôle de l'État de garantir « *l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.* » Le ministre Blanquer n'en a cure, son objectif est de rendre, chaque année, des dizaines, voire des centaines de millions d'euros à Bercy.

Il profite donc de la pandémie pour multiplier les dispositifs qui remettent en cause le droit à l'instruction.

Les AED comme moyens de remplacement ?

C'est une mesure du « Grenelle ». En instaurant les heures supplémentaires pour les AED, ces personnels pourraient selon la volonté du ministre, « occuper » les élèves lors des absences de professeurs ou assurer leur surveillance durant une projection vidéo, par exemple, pour la modique somme de 13,11€ de l'heure. Sans le dire, c'est leur donner la responsabilité d'une classe et d'un contenu pédagogique sans, bien sûr, la rémunération qui va avec. Une autre façon pour le ministre Blanquer de faire des économies de masse salariale.

Personne n'est dupe, l'ensemble des organisations syndicales FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, SNALC ont voté contre cette mesure au CTM du 9 novembre 2021.

Les AED, que leur précarité fragilise, subissent déjà une pression au quotidien pour pallier les manques à tous les niveaux. Ainsi, ils sont déjà alternativement et en fonction des moyens du bord, secrétaires de direction, agent d'accueil, agent d'entretien, CPE...

Les AED seront à nouveau en grève le 2 décembre pour leurs revendications et la FNEC FP-FO les soutient totalement. Ce que veulent les AED, c'est l'augmentation des recrutements parce qu'ils ne sont pas assez nombreux pour assurer leurs missions. C'est l'augmentation des salaires et un vrai statut pour que ces missions soient respectées. Qui le ministre prétend-il tromper ?

La FNEC FP-FO revendique le rétablissement des postes et des classes supprimés, la création de postes à la hauteur des besoins, la revalorisation du point d'indice à hauteur de 21%, l'abandon de toutes les mesures Grenelle qui sont autant de remise en cause des garanties statutaires des personnels. Elle exige un vrai statut et un vrai salaire pour les AED comme pour les AESH.